

Section 1. Identification du produit chimique et du fournisseur

Nom commercial	Fluide d'échappement diesel H-Go
Synonymes	DEF (Diesel exhaust fluid), solution aqueuse d'urée.
Usage recommandé	Fluide nécessaire aux moteurs diesel de construction récente afin de répondre aux exigences du « Clean Air Act » portant sur la réduction des oxydes d'azote (NOx).
Fournisseur	Yara North America, Inc. 100 North Tampa Street Suite 3200 P.O. Box 24926 Tampa, FL 33623 USA Tél. : 1 813 222-5700 Télééc. : 1 813 875-5735
En cas d'urgence	CANUTEC 613 996-6666



Section 2. Identification des dangers

Classification du produit	<ul style="list-style-type: none">• Aucune classification pour ce produit.
Pictogrammes SIMDUT	<ul style="list-style-type: none">• Produit non-contrôlé.
Mention(s) d'avertissement	<ul style="list-style-type: none">• N'est pas censé produire d'importants effets nocifs sur la santé quand le mode d'emploi recommandé est respecté.
Mention(s) de danger	<ul style="list-style-type: none">• Non-applicable.
Conseils de prudence	<p>Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas ingérer en grande quantité. Éviter d'inhalier les vapeurs ou brouillard de ce produit.</p> <p>Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec du savon et de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant quelques minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais. EN CAS D'INGESTION : Laver la bouche avec de l'eau et lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir à moins d'indication médicale contraire.</p>

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	Aucun effet important ou danger critique connu
Peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets cancérogènes	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets mutagènes	Aucun effet important ou danger critique connu
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu

Signes et symptômes associés à une surexposition

Inhalation	Aucune donnée spécifique
Ingestion	Aucune donnée spécifique
Peau	Aucune donnée spécifique
Yeux	Aucune donnée spécifique

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition du produit et information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	% en poids
Urée	57-13-6	32,5
Eau	7732-18-5	67,5

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Vérifier si la victime porte des verres de contact et, le cas échéant, les lui retirer. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.
Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes et prendre soin de retirer les vêtements et les chaussures souillés. Laver les vêtements avant de les reporter. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.
Inhalation	Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, respire irrégulièrement ou fait un arrêt respiratoire, une personne qualifiée doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à la personne si elle est inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.
Protection des secouristes	Ne prendre aucune mesure comportant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Inflammabilité du produit	Ininflammable
Moyens d'extinction	
Utilisables	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Les produits de décomposition peuvent comprendre les substances suivantes :
Produits de la combustion	— dioxyde de carbone; — monoxyde de carbone; — oxydes d'azote; — ammoniac.
Agents et méthodes de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre extinctrice ou de dioxyde de carbone.
Équipement de protection spécial pour les préposés à la lutte contre les incendies	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) muni d'un masque intégral à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	Ne prendre aucune mesure comportant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Tenir à l'écart le personnel non protégé et non concerné. Ne pas toucher au produit déversé et ne pas marcher dans celui-ci. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8).
Précautions environnementales	Éviter la dispersion des matériaux déversés et leur écoulement dans le sol, les voies navigables, les drains et les égouts et tout contact avec ceux-ci. Avertir les autorités compétentes si le produit a entraîné la pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air).
Méthodes de nettoyage	
Petit déversement	Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Le produit exempt de toute contamination peut être utilisé comme initialement prévu. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec une substance sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Faire appel à une entreprise spécialisée autorisée pour l'élimination.
Grand déversement	Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces clos. Éliminer les produits déversés dans une installation de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante : contenir les fuites et répandre sur le produit déversé des matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Placer ensuite le tout dans un conteneur à déchets conformément à la réglementation locale (voir la section 13). Faire appel à une entreprise spécialisée autorisée pour l'élimination. Nota : consulter la section 1 pour de l'information relative aux urgences et la section 13 pour des renseignements sur l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Manipulation	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. S'assurer que des douches oculaires sont installées près des postes de travail.
Stockage	Tenir le contenant bien fermé et le garder dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir loin de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Mesures d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait suffire pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants atmosphériques. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante à la source ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent sous les limites recommandées ou réglementaires.
Mesures d'hygiène	Après la manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et une fois le travail terminé. Retirer tout vêtement potentiellement souillé selon les techniques appropriées. Laver les vêtements souillés avant de les reporter. S'assurer que des douches oculaires sont installées près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux	Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand l'évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Sont recommandés les lunettes anti éclaboussures ou l'écran facial.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Système respiratoire	Se munir d'un appareil respiratoire autonome ou filtrant parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si l'évaluation des risques le préconise. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fonction des niveaux d'exposition prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire de l'appareil respiratoire retenu. Recommandation : si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil respiratoire protégeant contre la poussière ou le brouillard.
Mains	Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants imperméables résistant aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si l'évaluation des risques le préconise. >8 heures (temps de protection) : butylcaoutchouc, caoutchouc naturel (latex), caoutchouc nitrile.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) (pictogrammes)



Nom du produit	Limites d'exposition
Urée	AIHA WEEL (États-Unis, 5/2010) Moyenne pondérée dans le temps : 10 mg/m ³ 8 heures

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques	Résultats
État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Ammoniacale [faible]
Point d'éclair	S.O.
Inflammabilité	S.O.
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	S.O.
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	S.O.
Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	9,8 à 10 [conc. (% poids/poids) : 10 %]
Point d'ébullition à 760 mm Hg	Température de décomposition : 100 °C (212 °F)
Point de congélation	-11,5 °C (11,3 °F)
Densité relative	1,09 g/cm ³ [20 °C (68 °F)]
Pression de vapeur	6,4 kPa (48 mm Hg) (à 40 °C)
Densité de vapeur (air = 1)	S.O.
Solubilité dans l'eau	> 100 g/l
Pourcentage de volatilité	S.O.
Taux d'évaporation	S.O.
Coefficient de partage – n-octano/eau	S.O.
Température de décomposition	S.O.
Viscosité	S.O.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Produit stable si les conditions de stockage et de manipulation recommandées sont respectées (consulter la section 7).
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Incompatibilité avec différentes substances	Produit très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, acides et alcalines
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Polymérisation dangereuse	Aucune dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

Section 11. Information toxicologique**Effets aigus potentiels sur la santé**

Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Urée	DL ₅₀ orale	Souris	11 g/kg	-----
	DL ₅₀ orale	Rat	8471 mg/kg	-----

Section 12. Information écotoxicologique

Effets sur l'environnement	Facilement biodégradable					
Écotoxicité en milieu aquatique						
Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition		
Urée	— Aiguë CE ₅₀	3910000 µg/l eau douce	Daphnie – puce d'eau douce — daphnie magna — néonate — <24 heures	48 heures		
	— Aiguë CL ₅₀				Crustacés amphipodes — Chaetogammarus marinus — jeunes — 5 mm	48 heures
	— Aiguë CL ₅₀ 16 700 à 19 600 µg/l eau douce				Poisson — rohu — labéo roho — œufs	96 heures
Conclusion/Résumé	Non disponible					
Biodégradabilité						
Conclusion/Résumé	Produit ne montrant aucun phénomène de bioaccumulation.					

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets	<p>Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets dans la mesure du possible. Ne pas éliminer d'importantes quantités de résidus de produits de déchet par un système d'évacuation séparatif ; plutôt les acheminer dans des installations appropriées de traitement des effluents. Faire appel à une entreprise spécialisée autorisée pour éliminer le surplus et les produits non recyclables. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit respecter en permanence les dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et être conforme aux exigences des autorités locales ou régionales. Recycler l'emballage des déchets. Procéder à l'incinération ou à l'enfouissement sanitaire uniquement si le recyclage est impossible. Se débarrasser de ce produit et de son récipient en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion des produits déversés ainsi que leur écoulement dans le sol, les voies navigables, les drains et les égouts et tout contact avec ceux-ci.</p>
-------------------------	---

Consulter les autorités locales ou régionales. Se reporter à la section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE et à la section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport

Information réglementaire	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autre information
Classification pour le DOT	Non réglementé	-----	-----	-----	-----	-----
Classification pour TMD	Non réglementé	-----	-----	-----	-----	-----
Classement mexicain	Non réglementé	-----	-----	-----	-----	-----

Section 15. Information réglementaire

Classification HCS des États-Unis Non réglementé

TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption : Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses : Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis : Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementation des États-Unis

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses : Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 311/312 distribution de F.S. — inventaire chimique — identification des dangers : Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels : Aucun produit n'a été trouvé.

Clean Air Act Section 112(b)
Hazardous Air Pollutants (HAPs) Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I
Substances Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II
Substances Non inscrit

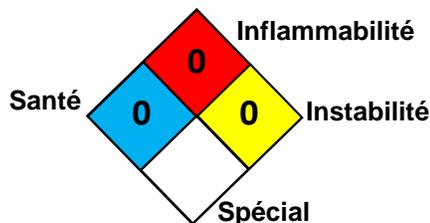
DEA List I Chemicals (Precursor
Chemicals) Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential
Chemicals) Non inscrit.

	<p>Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Connecticut — Inspection des substances dangereuses : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Substances en Floride : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Publication de Louisiane : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Déversement en Louisiane : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Déversement dans le Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Substances dans le Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Michigan — Matériel critique : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Substances dangereuses dans le Minnesota : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Substances dangereuses dans le New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Déversement dans le New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>New York — Substances dangereuses à effets aigus : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'État de New York : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Substances dangereuses dans l'État de Pennsylvanie — Droit de savoir : Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p>Substances dangereuses dans l'État du Rhode Island : Aucun des composants n'est répertorié.</p>
Réglementation d'États	
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Renseignements supplémentaires

National Fire Protection Association
(États-Unis), Indice NFPA



Informations à mettre sur l'étiquette

N'est pas censé produire d'importants effets nocifs sur la santé quand le mode d'emploi recommandé est respecté.

Date de révision

09.05.2016

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations comprises dans la présente fiche signalétique sont exactes à la date de la publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'aux substances et aux utilisations visées dans la fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement si le produit est associé à un ou plusieurs autres, ou s'il en est fait d'autres usages que ceux décrits dans la présente. La décision définitive quant à l'utilisation appropriée de tout produit revient à l'utilisateur qui en assume l'entière responsabilité. Tout produit peut présenter des risques inconnus et doit être utilisé avec précaution. Yara International ASA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, d'informations, ou de recommandations énoncées dans cette fiche signalétique.